

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-495
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Création d'un quatrième accès instructeur au progiciel NetADS

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la décision du président n°2015-21 en date du 7 avril 2015 pour l'acquisition et l'installation du progiciel NetADS ;

Considérant l'embauche d'un quatrième agent instructeur au service commun ADS ;

Considérant la nécessité d'avoir un quatrième accès au progiciel NetADS pour cet instructeur ;

Vu la proposition de la société OCI Urbanisme – PAT La Vatine – 7 rue Jacques Monod – 76130 MONT SAINT AIGNAN ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition de devis relatif à la création d'un quatrième accès instructeur au progiciel NetADS transmis par la société OCI Urbanisme – PAT La Vatine – 7 rue Jacques Monod – 76130 MONT SAINT AIGNAN pour un montant de

- 1.099,80 € HT soit 1.319,76 € TTC pour la licence;
- 557,10 € HT annuel soit 668,52 € TTC pour l'hébergement et la maintenance ;

Article 2 : De dire que les crédits :

- pour la licence, sont inscrits aux budgets primitifs 2025;
- pour l'hébergement et la maintenance annuelle seront inscrits aux budgets primitifs 2025 et suivants, chapitre 011 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 4 août 2025

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 27 AOUT 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publication, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 27 AOUT 2025

Accusé de réception en préfecture
Copie certifiée conforme au
Date de télétransmission : 27/08/2025
Date de réception préfecture : 27/08/2025



DEVIS

Devis N°	Date	Validité
DE20250192	31/07/2025	31/12/2025

OCI URBANISME
7 rue Jacques Monod
Parc de la Vatine
76130 Mont Saint Aignan - FRANCE
Tél. : 02 79 41 02 00
Email : contact@oci-urbanisme.fr

Objet 4ème accès instructeur NetADS
Affaire
Commercial Benoit CHALMETON

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
Village d'entreprises
ZA du Rozier - Coren
15100 SAINT FLOUR
France
N° de TVA : FR76200066660
N° Siret : 20006666000016
Code client : CC15100
Mode de paiement : Virement 30 jours nets

Remarques

Référence	Désignation	Unité	P.U. € HT	Qté	Tx Remise	Mt Rem HT	Montant € HT	Code TVA
LNETADSBIV30K	Remise commerciale exceptionnnelle globale de 10%							
	LICENCE - Extension de licence NetADS SI pour l'ajout d'un 4ème accès Instructeur	Licence	1 222,00	1,000	10,00	122,20	1 099,80	5
MNETADSBIVS30K	MAINTENANCE - Extension de maintenance annuelle NetADS SI pour l'ajout d'un 4ème accès instructeur	An	269,00	1,000	10,00	26,90	242,10	5
HEBERG	HEBERGEMENT - Extension de l'hébergement annuel du logiciel NetADS pour l'ajout d'un 4ème accès instructeur	An	350,00	1,000	10,00	35,00	315,00	5

Code	Base € HT	Taux TVA	Montant TVA €
5	1 656,90	20,00	331,38

Total € HT	1 656,90
Remise €	35,00
Taux remise %	10,00
Net € HT	1 656,90
Total TVA €	331,38
Total € TTC	1 988,28
NET A PAYER €	1 988,28

Coordonnées bancaires : CIC MONT SAINT AIGNAN COQUETS
IBAN : FR76 3002 7160 5500 0201 3000 136 - BIC : CMCIFRPP
N° d'agrément formation : 23760472876
Pour toute commande, merci de bien vouloir indiquer :
le numéro de commande ou d'engagement :

Bon pour accord :

Le :

Le présent devis, signé, vaut acceptation des Conditions Générales de Vente consultables à l'adresse suivante :
<https://www.oci-urbanisme.fr/wp-content/uploads/2024/03/OCI-Urbanisme-ConditionsGeneralesVente-v1.20-20240322.pdf>